

**DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION
D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES****Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)****Important**

Avant de remplir le dossier ci-après, merci de lire attentivement le texte ci-dessous.

Les conditions d'accès aux concours externes d'ingénieur territorial en chef ont été modifiées :

- **Ingénieur en chef (décret n° 2016-205 du 26 février 2016) :** la liste des diplômes requis a été abrogée. Désormais, le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Celles qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'ingénieur mais qui possèdent un autre diplôme scientifique **et** technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat doivent saisir la commission d'équivalence.
- **Ingénieur (décret n° 2016-206 du 26 février 2016) :** le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'un diplôme d'architecte ou de tout autre diplôme scientifique **ou** technique équivalent, sanctionnant 5 années d'études après le baccalauréat. Les titulaires d'un autre titre ou diplôme doivent saisir la commission d'équivalence.

Pour bien comprendre la notion de « diplôme scientifique et/ou technique », il est vivement conseillé de consulter préalablement la jurisprudence administrative sur le site : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/recours-jurisprudence/national>

Les résultats des commissions sont consultables sur le site du CNFPT à l'adresse suivante : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/presentation-commission/national>.

Il appartient à chaque candidat de vérifier régulièrement, à l'aide du numéro communiqué en référence dans l'accusé de réception envoyé par le secrétariat, que son dossier a été soumis en commission et a reçu un avis.

Merci de renvoyer votre dossier à l'adresse ci-dessous :
Coordonnées de la commission d'équivalence de diplômes

Centre national de la fonction publique territoriale
Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris cedex 12
Téléphone : 01 55 27 41 89



DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES

Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)

Votre identité

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	
Nom de naissance :	
Prénom :	
Nom d'usage ou d'époux(se) :	
Date de naissance :	Pays de naissance :
Ville et département de naissance :	

Vos coordonnées

Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
Tél. mobile/personnel :	Tél. professionnel :
Courriel :	
Courriel (professionnel) :	

Renseignements concernant votre demande d'équivalence

Si vous exercez dans le secteur public, veuillez renseigner les rubriques suivantes :

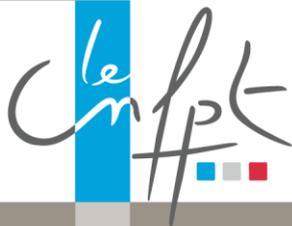
- Vous êtes :
Titulaire Stagiaire Non titulaire
Contrat aidé (CAE, CAV, Contrat d'apprentissage, PACTE, emploi-jeune)
- Vous exercez dans la fonction publique :
territoriale Etat hospitalière européenne autre
- Depuis quelle date ? :

Dans la négative, veuillez indiquer de quelle rubrique vous relevez :

- secteur privé étudiant sans emploi
autre (précisez) :
- Depuis quelle date ? :

Veuillez également préciser l'option du concours que vous envisagez :

- ingénierie environnementale réseaux techniques urbains et infrastructures routières
- constructions publiques, gestion immobilière, énergie systèmes d'information et de communication
- aménagement des territoires, déplacements et urbanisme



V 01 2020 Nom

Prénom

DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES

Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)

J'autorise le secrétariat de la commission à :

- utiliser mon adresse courriel pour communiquer avec moi ou solliciter toute information concernant la présente demande ;
- transmettre éventuellement aux organisateurs du concours des informations sur les étapes de l'instruction de ma demande et sur la décision prise par la commission.

J'atteste être informé(e) de ce que :

- je dois communiquer la décision de la commission à l'organisateur du concours ;
- la commission est déconnectée des dates des concours et que de ce fait, il m'appartient de déposer ma demande d'équivalence le plus tôt possible avant la période d'inscription au concours ;
- la commission se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations ;
- en cas de décision favorable de la commission, cette décision vaudra également pour toutes mes demandes ultérieures d'inscription au même concours que celui pour lesquels elle a été rendue ou à un concours pour lequel la même condition de qualification est requise, sous réserve que ne soit intervenue une modification législative ou réglementaire de nature à remettre en cause l'équivalence accordée.
- en cas de décision défavorable de la commission, je ne pourrais présenter une nouvelle demande d'équivalence de diplôme dans le délai d'un an suivant la notification de cette décision négative
- aucun élément de mon dossier ne me sera restitué et je dois en conserver une copie avant envoi.
- toute fausse déclaration de ma part entraînera l'application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

J'atteste que toutes les informations données dans le présent document et pièces qui l'accompagnent sont exactes.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Fait à _____ le _____
Signature (précédée de la mention «lu et approuvé »)

NB : Vous pourrez consulter le résultat des dossiers passés en commission sur le site internet du CNFPT : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/presentation-commission/national>.

Le n° de votre dossier est indiqué dans le courrier d'accusé réception qui vous aura été adressé par le secrétariat de la commission d'équivalence de diplôme lors de l'enregistrement de celui-ci. Seule la décision qui vous sera notifiée par courrier aura une valeur juridique !



**DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION
D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES**
Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)

Pièces minimales à fournir avec le présent dossier

(Conservez une copie de votre dossier, ce dernier ne vous sera pas restitué)

Cette liste n'est pas exhaustive et la commission peut demander toute autre pièce ou information qu'elle jugera utile au regard du dossier fourni.

Si vous rencontrez des difficultés à réunir l'ensemble de ces pièces, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Avez-vous fourni l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de votre demande ?

- Un **CURRICULUM VITAE A JOUR**, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. (Pour les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus).
- La copie de votre **PIECE D'IDENTITE**.
- La copie de **TOUS LES DIPLÔMES** détenus (CAP, BEP, Baccalauréat,...).
- Le **CONTENU DES DIPLÔMES** par unités d'enseignement (U.E).
- Les **RELEVES DE NOTES** des diplômes universitaires.
- Intitulé, sommaire, introduction et conclusion des **MEMOIRES DE LICENCE et MASTER** (M1/maîtrise et master).
- Les attestations de stage et de formation continue (le cas échéant).
- La copie des justificatifs des expériences dont vous sollicitez la reconnaissance : **CONTRATS DE TRAVAIL, ARRÊTES ou CERTIFICATS DE TRAVAIL**.
- Une ou des **FICHE(S) DE POSTE(S) ATTESTEE(S) et SIGNEE(S)** par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. **Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités.**
- Les **FICHES D'ENTRETIENS D'ÉVALUATIONS** de votre structure/société.
- L'ORGANIGRAMME** de votre structure/société et éventuellement **CELUI** du service ou de la direction que vous encadrez : **surlignez votre positionnement sur ces derniers.**
- Tout justificatif permettant de déterminer que vous encadrez hiérarchiquement une équipe ou une direction et que vous évaluez (entretiens annuels) les agents de cette équipe et/ou de cette direction.

Pour les candidats titulaires de diplômes étrangers et/ou justifiant d'une expérience professionnelle réalisée à l'étranger : les diplômes, titres et attestations doivent avoir été délivrés par une autorité compétente. **Les documents, y compris ceux concernant l'expérience professionnelle, doivent être présentés, le cas échéant, dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté.**



V 01 2020 Nom

Prénom

DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES

Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)

1. Votre parcours diplômant (titres/diplômes)

1.1 Parcours déjà réalisé (vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaires en le photocopiant)

N°	Dates de formation (du.....au.....)	Intitulé de la formation	Durée totale en heures	Nom et ville de l'organisme de formation	Attestation, certificat ou diplôme obtenu Année d'obtention	Niveau du diplôme*
Diplômes						
D1						
D2						
D3						
D4						
Autres formations suivies						
F1						
F2						
F3						

*inférieur au bac : niveau V, bac : niveau IV, bac+2 : niveau III, licence, maîtrise : niveau II, master 2 et plus : niveau I

1.2 Pensez-vous qu'il soit nécessaire que vous suiviez d'autres formations ? Non Oui Lesquelles ? Argumentez en quelques lignes

NB : Tout diplôme devra être produit sous peine de ne pas être pris en compte par la commission.



V 01 2020 Nom

Prénom

DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES

Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)

2. Votre parcours professionnel

(Vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire en le photocopiant)

Activités salariées – non salariées – bénévoles

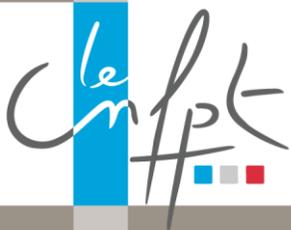
N°	Période (du..... au.....)	Votre fonction	Temps plein ou % temps partiel	Nom et adresse de l'employeur	(1)	Activité principale de l'établissement
E1						
E2						
E3						
E5						
E6						

(1)

Si vous exercez dans le secteur public, précisez votre qualité : titulaire, stagiaire, non titulaire ou contrat aidé (de type CAE, CAV, Contrat d'apprentissage, PACTE, emploi-jeune)

Si vous exercez dans le secteur privé, précisez si vous êtes salarié(e) d'une grande entreprise, d'une PME, d'une association ou travailleur indépendant, profession libérale, artisan, commerçant, autre

Si vous n'êtes pas salarié(e), précisez si vous êtes sans emploi, étudiant, bénévole



V 01 2020 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE DE LA COMMISSION
D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES**

**Ingénieur territorial en chef
(Concours EXTERNE)**

Etat horaire des services accomplis

A joindre obligatoirement au dossier de saisine de la commission d'équivalence de diplômes

Partie à compléter par l'employeur ou par la personne habilitée agissant par délégation

Nom : Prénom :
 Né(e) le : à :
 Demeurant :

Temps partiel (incluant cumul)*

Qualité	Employeur	Service (ENM, CRD, CRR...)	Période		Durée des services			Récapitulatif	Récapitulatif
			Temps plein ou partiel (préciser le %)	Du..... au.....	Ans	Mois	Jours	Horaire total travaillé pour la période indiquée	Horaire total ANNUEL travaillé (même discipline)
Grade Titulaire, stagiaire, non titulaire, contractuel...	Indiquer les nom et adresse								
TOTAL GENERAL									

* **A remplir pour les seuls emplois qui ne sont pas à temps complet**

Grade et échelon actuels de l'agent :
 Cachet de l'administration (**obligatoire**)

Nom et qualité

Ancienneté :
 Fait à le
 Signature